

Mars 2024

RECYCLAGE BREVET FÉDÉRAL 1 ET 2



Accueillir et enseigner la natation aux personnes en situation de handicap en créant un environnement inclusif et adapté

Ouverture des inscriptions : 25 Janvier 2024 Clôture des inscriptions : 3 Mars 2024

Formation uniquement en présenciel Siège du Sport Athlètique Verdunois Natation 32 avenue de la 42eme division, VERDUN

Dates: Le 9 mars de 9h à 13h

Préreguis d'inscription :

- Éducateur sportif titulaire du diplôme du BF1 ou du BF2
- Fournir une attestation de recyclage PSE1 ou PSC1 d'une durée minimal de 3 heures comprenant une mention de pratique en bassin
- Être Licencié FFN

Session de Formation ouverte si un minimum de 10 stagiaires

Formation animée par HURSTEL Arnaud:

Titulaire d'une licence en Activités Physiques Adaptées, notre formateur possède un bagage académique solide dans le domaine de la promotion de la santé. Entraîneur, encadrant Nagez Forme Santé, activement impliqué au sein de l'Éducation Nationale et membre du comité départemental de sport adapté de la Moselle, Arnaud Hurstel joue un rôle essentiel dans la promotion de l'inclusion par le biais d'activités physiques pour les personnes en situation de handicap. En choisissant ce programme de formation, vous aurez l'opportunité de bénéficier des connaissances et de l'engagement passionné de notre formateur.







L'objectif de cette formation est de vous permettre d'obtenir les compétences suivantes :

- Accueillir et enseigner la natation aux personnes en situation de handicap en créant un environnement inclusif et adapté
- Capacité validée par la délivrance d'une attestation de formation continue



Ce parcours de formation cible l'ensemble des personnes souhaitant recycler leur brevet fédéral et leurs compétences d'entraînement.

Notre séquence de positionnement s'organise en 3 temps :

- Pratique d'auto-positionnement (lors de l'inscription en formation dans le dossier d'inscription et lors de la clôture des inscriptions, un questionnaire de compétence est envoyé aux stagiaires pour complétude).
- Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat
- Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.



Organisation de la formation

Date D	Durée du positionnement	Durée de la formation	Organisation de la formation	Effectifs minimum	Effectifs maximum	Date de clôture des inscriptions
09/03/2024	1h	4h	Présentiel uniquement 9h à 13h	10	30	03/03/2024



Contenu de la formation

La formation abordera les points suivants:

- Comprendre les différents types de handicaps et leurs implications dans l'enseignement de la natation.
- · Prendre conscience des enjeux de l'inclusion dans l'enseignement sportif.
- Apprendre à adapter les méthodes pédagogiques pour répondre aux besoins des apprenants en situation de handicap dans un environnement aquatique.
- · Améliorer les compétences en communication pour favoriser une ambiance positive et inclusive.
- · Maîtriser les aspects de sécurité spécifiques aux personnes en situation de handicap dans un environnement aquatique.
- Apprendre à gérer un groupe inclusif de manière harmonieuse.
- Appliquer les connaissances acquises pour des personnes en situation de handicap.
- Discuter des étapes pour intégrer ces compétences dans les futures séances de natation.

Méthodes pédagogiques :

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative. La formation, à visée pratique et méthodologique, se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels. La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif. Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes:

- Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
- Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
- · Recadrage et actions de remédiation
- · Travaux collaboratifs en sous-groupes

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés

Moyens pédagogiques :

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier. Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Outils distanciel:

· Logiciel Zoom

Modalités de suivi de la formation :

- Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel
- Suivi pédagogique de la formation
- Chaque stagiaire à la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.

Modalités d'évaluation :

Les stagiaires à l'issue de la séquence de formation devront rempli un QCM en ligne de 20 questions. Ils devront obtenir le score de 10/20 pour valider leur formation continue



Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché. Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : L n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un certificat médical d'aptitude lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).

- 1. Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
- 2. Le candidat dépose un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif, à la Fédération Française de Natation
- 3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation)
- 4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.
- 5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
- 6. En dernier lieu, la décision du président de la FFN est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés.



Tarif et détails:

	Formation	Nombre d'heure total	Positionnement (en heure)	Apports théoriques (en heure)	Visite de stage, évaluation intermédiaire et bilans de formations (en heure)	Certifications (en heure)	Frais de dossier (en €)	Coût horaire	Coût total (en €)
[Formation continue des BF	4	0	4	0	0	25,00 €	11,00 €	69,00 €

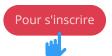
^{*}Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet HT c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement Les éventuels hébergement et repas du midi et soir sont à votre charge.

Financement possible:

- Etudiant ou demandeur d'emploi:
 - Contrat d'apprentissage
 - Contrat de professionnalisation
 - Financement CPF / CEC
 - CPF de transition professionnelle
 - Autofinancement

- Salarié:
- Promotion par alternance Pro-A
- CPF de transition professionnelle
- Plan de développement des compétences (OPCO)
- Action individuelle OPCO
- FNE
- Autofinancement





Mission	Nom	Téléphone	Adresse Mail		
Référent pédagogique/Covid/handicap	CURE Antoine	06 30 39 51 68	antoine.cure@lge-natation.fr		
Référent Administratif	CREUSOT Elodie	06 14 35 05 88	elodie.creusot@lge-natation.fr		

